



Accueil de Jour des Enfants
du Nord-Ouest Lausannois

Rapport de gestion 2025

Bournens

Jouxkens-Mézery

Romanel-sur-Lausanne

Prilly

Boussens

Sullens

Cheseaux-sur-Lausanne

Comité AJENOL

Madame Jacqueline Dieperink

Municipale à Cheseaux-sur-Lausanne, Présidente de l'AJENOL

Monsieur Jean-Marc Weber

Municipal à Bournens, Membre de l'AJENOL

Madame Sandrine Gaudard

Municipale à Bousens, Membre de l'AJENOL

Monsieur Serge Roy

Syndic de Jouxens-Mézery, Membre de l'AJENOL

Monsieur Luigi Sartorelli

Municipal à Prilly, Membre de l'AJENOL

Madame Jennifer Dagon

Municipale à Romanel-sur-Lausanne, Membre de l'AJENOL

Madame Marie Christine Pitton (jusqu'au 31 mars 2025)

Madame Sandra Noll (dès le 1^{er} avril 2025)

Municipale à Sullens, Membre de l'AJENOL

Collaborateurs-collaboratrices

Directrice opérationnelle à 70%

Madame Evelyne Bessaud

Délégué à l'inclusion à 70%

Monsieur Médéric Pélissier

Assistante administrative à 50%

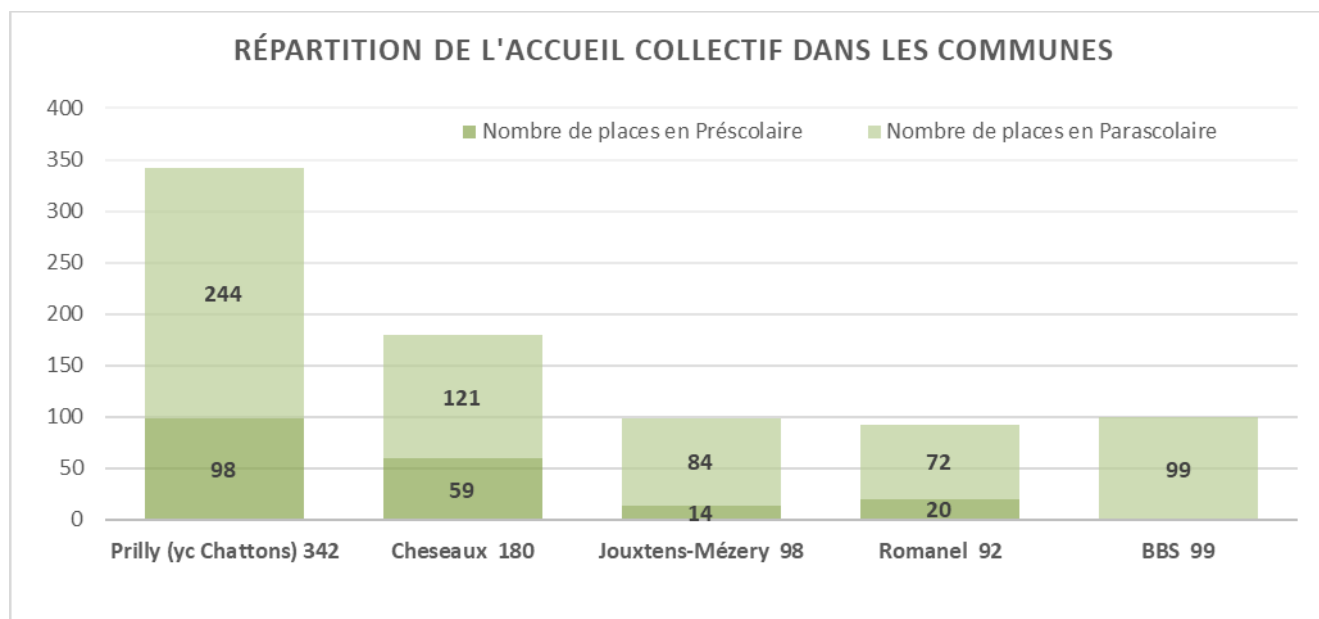
Madame Diana Bandeira

Chiffres clés 2025

Les sept communes qui composent le réseau AJENOL proposent un total de 20 structures d'accueil collectif ainsi que 2 structures de coordination de l'accueil en milieu familial.

Depuis la rentrée scolaire d'août 2025, 12 places d'accueil supplémentaires sont offertes à l'APEMS de Sullens. Ce dernier a déménagé dans des locaux rénovés et mieux adaptés à l'accueil des écoliers.

Le réseau offre 811 places en accueil collectif, 191 en préscolaire et 620 en parascolaire, réparties comme suit entre les différentes communes membres :



A cela s'ajoute les places offertes par les 54 accueillantes en milieu familial, soit 229 places, pour un total de 1040 places pour le réseau.

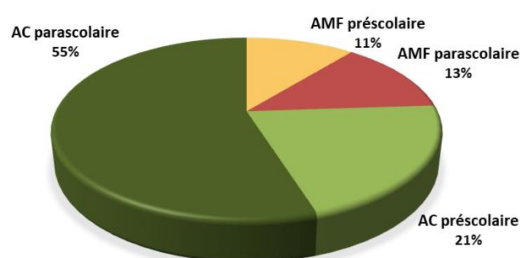
Nombre d'accueillantes et d'enfants accueillis selon leur âge

Accueil en milieu familial	Nombre d'AMF (état :12.2025)		Nombre de places autorisées		Nombre d'enfants accueillis (état:11.2025)					
					Préscolaire 0 > 4 ans		Parascolaire 1P > 8P		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Cheseaux - Romanel - BBS	21	25	99	99	93	78	99	109	192	187
Prilly - Jouxten-Mézery	33	32	130	127	77	89	105	92	182	181
Total	54	57	229	226	170	167	204	201	374	368

En 2025, 1'563 enfants profitent de ces prestations, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2024. Le nombre d'enfant moyen par place est de 1.5, ce qui est relativement stable et représente des contrats de garde d'environ 65% sur l'entier des types d'accueil.

Année	Places offertes	Augm. du nb places	Enfants accueillis			Ecart	Moyenne Nb enfants par place
			Préscolaire	Parascolaire	Total		
2025	1040	15	501	1062	1563	6	1.50
2024	1025	1	498	1059	1557	79	1.52
2023	1024	85	509	969	1478	34	1.44
2022	939	69	507	937	1444	98	1.54
2021	870		507	839	1346		1.55

Répartition des places par type d'accueil



Participation financière de la FAJE

Subventions FAJE selon les directives et redistribuées aux structures

Prévision 2025 (jusqu'à la validation des décomptes par la FAJE)

Estimation AC & AFJ	Subvention de 32.25% de la masse salariale pédagogique	CHF 4'172'817.00
Aide au démarrage 2025	APEMS Sullens, places supplémentaires	CHF 27'000.00

Effectif 2024

Accueil collectif	Subvention de 32.00% de la masse salariale pédagogique	CHF 3'446'139.00
Accueil familial	Subv. et forfaits sur le salaire des coordinatrices, subvention de 12% du salaire annuel des AMF	CHF 562'451.00
Aide au démarrage	APEMS Bournens & Les Chattons	CHF 72'180.00
Total 2024		CHF 4'080'770.00
Subvention à la formation 2024	12 structures formatrices	CHF 36'625.00
Subvention TOR 2024	Jardin d'enfants AMADOU, Prilly	CHF 39'150.00

En 2025, le réseau a poursuivi et consolidé son engagement en faveur d'une qualité d'accueil inclusive, en renforçant les espaces de réflexion professionnelle, la coordination interne et les collaborations externes.

Huit groupes d'analyse des pratiques professionnelles ont été organisés à destination des accueillantes en milieu familial. Chaque groupe, composé de six à huit participantes, a offert un espace structuré d'échanges et de réflexions autour des situations rencontrées dans le quotidien professionnel. Animés par M. Médéric Pélissier, coordinateur à l'inclusion, ces temps ont été particulièrement appréciés et ont été pensés comme complémentaires aux formations dispensées par la CIAFJ.

Par ailleurs, six colloques des directions des structures du réseau AJENOL ont été organisés et animés par Mme Evelyne Bessaud et M. Médéric Pélissier. Ces rencontres ont contribué à fluidifier la circulation de l'information, à harmoniser les pratiques et à renforcer une vision commune de l'accompagnement des enfants au sein du réseau.

Au cours de l'année, le coordinateur à l'inclusion a suivi plus de 230 situations d'enfants et de familles, que ce soit par la prise de connaissance d'un dossier par anticipation jusqu'à un accompagnement spécifique et l'organisation d'une prise en charge pluridisciplinaire. Les interventions se sont déclinées sous forme de soutien aux directions et à la coordinatrice AFJ, de coordinations de réseau autour d'enfants, d'interventions sur le terrain et d'entretiens avec les parents. Ce travail a permis d'apporter des réponses adaptées aux besoins médicaux, familiaux et psychosociaux rencontrés.

Enfin, l'AJENOL a renforcé ses liens avec plusieurs partenaires cantonaux (BSPE de Pro Infirmis, infirmières petite enfance du CMS, EVAM, CIAFJ, coordinatrice école-famille de la Ville de Prilly), facilitant l'accompagnement global des situations. Les directions et le délégué à l'inclusion ont également participé à un sondage cantonal sur l'inclusion, permettant de transmettre à la FAJE les constats et réalités du terrain.

Conventions inter-réseaux

Réseau-L

La convention de collaboration établie en 2010 avec le Réseau-L (Lausanne) répond principalement aux besoins d'accueil des familles domiciliées dans les enclaves lausannoises proches des communes de l'AJENOL, notamment pour le quartier du Taulard et de Vernand. Une vingtaine de familles habitant dans ces enclaves en bénéficient.

Réseau EFAJE

Cette convention avec l'EFAJE (réseau du Gros-de-Vaud) permet à des enfants d'être accueillis dans un autre réseau que celui de domicile. Cinq enfants ont pu rester dans leur lieu d'accueil jusqu'à la fin de l'année scolaire avant de rejoindre leur réseau de domicile.

Réseau Renens-Crissier

Une convention établie avec le réseau Renens-Crissier permet d'offrir des places d'accueil inter-réseaux de manière temporaire. Trois familles ont pu profiter de ces conventions afin que les enfants puissent terminer leur année dans leur établissement scolaire, malgré un déménagement.

Garderie BCV - La Cabane

La Cabane, garderie d'entreprise de la BCV, a signé une convention en 2016 lui permettant de bénéficier des subventions de la FAJE. Cette convention est reconduite chaque année.

Jardin d'enfants AMADOU

Cette convention est également reconduite d'année en année, ce qui permet au jardin d'enfants AMADOU d'obtenir un subventionnement forfaitaire de la FAJE pour l'accueil « à temps d'ouverture restreint », c'est à dire en horaire discontinu. Ce montant est calculé selon le nombre d'heures consécutives, de demi-journées et de semaines d'ouverture par année.

Assemblée générale

L'AJENOL a tenu deux Assemblées générales, le 20 mai et le 19 novembre 2025.

La première AG, de caractère très formel, s'est déroulée à Jouxens-Mézery, présidée par Madame Bridel. Les délégués communaux ont adopté les comptes 2024 révisés, le budget 2026 ainsi que le rapport de gestion 2024. Des statuts mis à jour ont été validés, avec notamment une clarification sur les droits de signature.

Le budget 2026 comprend des coûts de formation continue pour le personnel de l'AJENOL qui souhaite développer et approfondir leurs compétences dans l'accompagnement pédagogique et la direction d'institutions socio-éducatives.

Un temps particulier a été pris pour présenter les différentes étapes de transition entre les deux systèmes de gestion (G2i à SAI Net) ainsi que la répartition de ces coûts sur les trois dernières années. Des coûts de maintenance informatique se sont chevauchés jusqu'au basculement complet sur la nouvelle plateforme et certains développements propres aux besoins du réseau AJENOL ont été effectués.

La seconde AG était de caractère plus informatif. La directrice opérationnelle a présenté les données chiffrées 2024 de l'accueil de jour sur le canton de Vaud, extraites du dernier rapport de StatVD.

Puis, le nouveau logiciel de gestion SAI Net a fait l'objet d'une présentation par différentes utilisatrices. Madame Bandeira a expliqué le fonctionnement du portail parents et de la liste d'attente. Ensuite, Madame Gagnaux, directrice de la Galipette et des Funambules à Cheseaux-sur-Lausanne, a exposé l'utilisation pour la partie pédagogique, soit la recherche des enfants en liste d'attente selon les besoins des parents et les critères de priorité, en vue de leur offrir un placement. Puis, Madame Pilet, administratrice des structures de l'ASAC a complété le processus avec la planification des prestations qui mène à la facturation. Chaque utilisatrice a mis en avant son expérience, les avantages et les possibilités à disposition dans ce logiciel, notamment l'harmonisation des pratiques ainsi que le partage des informations.

SAI Net est également devenu le logiciel de référence pour l'accueil en milieu familial qui permet aux accueillantes de saisir la présence des enfants accueillis, et de recenser leurs heures de travail pour le paiement de leur salaire mensuel.

Changements au sein du comité AJENOL

Après de nombreuses années d'engagement pour le développement des structures d'accueil de l'enfance dans sa commune, Monsieur Serge Roy, Syndic de Jouxens est décédé le 27 décembre 2025. Tout le comité de l'AJENOL garde en mémoire son investissement et partage la tristesse de sa famille.

Madame Marie Christine Pitton, Municipale à Sullens, a démissionné de ses fonctions au 31 mars 2025. Le comité l'a chaleureusement remerciée pour sa précieuse collaboration qui a été force d'impulsion pour l'ouverture des structures pour Sullens et Bousens.

Depuis le 1^{er} avril 2025, Madame Sandra Noll s'est engagée à représenter la commune de Sullens et le secteur de l'enfance au sein du comité de l'AJENOL. Sa connaissance de l'accueil familial est une force.

Comité

Le Comité de l'AJENOL s'est réuni 7 fois en 2025 en présence des représentantes des directions et des coordinatrices des AMF. Ces rencontres permettent d'échanger sur les questionnements actuels des structures et de prendre des décisions d'actions.

La révision du règlement pour la rentrée d'août 2025 a été étudiée et validée en séance de comité, ainsi que l'augmentation du prix des repas de 0.50 ct, qui n'est qu'une répercussion de la hausse du tarif du traiteur.

Évolutions cantonales et fédérales

Le comité a été préoccupé par l'annonce du Conseil d'État faite le 10 avril 2025, de son intention à **réduire de dix millions la subvention cantonale à la FAJE pour 2026 et 2027**. Un courrier d'information a été envoyé aux parents des enfants accueillis pour les sensibiliser aux conséquences de cette décision si elle était acceptée. Le réseau AJENOL a également co-signé des courriers adressés aux députés des différents districts (Ouest-Lausannois, Gros-de-Vaud et le Sous-District de Lausanne), expliquant les risques et menaces de cette coupe budgétaire pour le secteur de l'accueil de jour. Le résultat de cette mobilisation générale a été positif. Lors du vote du budget 2026, le Grand Conseil a largement adopté un amendement limitant la réduction de la subvention à la FAJE pour 2026. La situation pour 2027 reste à suivre.

Une autre inquiétude du comité est le **projet de Loi fédéral sur le soutien à l'accueil extrafamilial des enfants (LSAcc)** adopté par le Parlement fédéral le 19 décembre 2025. Cette loi doit soutenir la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle à l'échelle nationale, d'une part avec la mise en place de conventions-programmes limitées dans le temps pour poursuivre le développement de l'accueil de jour financé par la Confédération et d'autre part à travers des allocations de garde à l'intention des parents, intégrées dans la LAFam et financées par les employeurs et le canton.

Le délai de mise en œuvre de l'allocation de garde ne sera pas avant 2028 ce qui permet la création d'une Plateforme Canton-Communes dans le but de conduire les analyses nécessaires à l'adaptation du dispositif vaudois, du financement de la FAJE et de la révision de la LAJE.

Avenir du réseau AJENOL

La ville de Prilly a annoncé son choix de quitter le réseau AJENOL au 31 décembre 2026. Cette décision a été motivée par la dissolution de la fondation des Acacias dont les structures préscolaires ont rejoint le Service de l'Enfance de Prilly, les développements prévus par la commune de Prilly ainsi que par les différences de réalités entre les communes membres du réseau.

Les réflexions sur la restructuration du réseau restreint selon les différentes possibilités d'organisation sont en cours. La communication autour de cette évolution se fait au fur et à mesure des décisions prises par les membres engagés dans ce nouveau format de réseau.

Accueil collectif

Nombre de places offertes par structure et tranche d'âge

Le réseau compte 12 places supplémentaires dans la structure Cap'Sul, en parascolaire à Sullens. Ce qui offre un total de places offertes pour 2025 de 811, contre 799 en 2024.

Accueil collectif	Total places offertes		Places offertes par âge									
			Préscolaire				Parascolaire					
			0>30 mois		30 mois>4 ans		1P>2P		3P>6P		7-8P	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Prilly	332	332	48	48	40	40	62	62	146	146	36	36
CVE Acacias	20	20			20	20						
CVE Sorbiers	44	44	24	24	20	20						
CVE Tilleul	24	24	24	24								
UAPE Tilleul	54	54					32	32	22	22		
APEMS Confrérie	54	54							54	54		
APEMS Corminjoz	36	36							36	36		
APEMS Jolimont	24	24					16	16	8	8		
APEMS Mont-Goulin	40	40					14	14	26	26		
APEMS Vieux-Collège	36	36									36	36
Cheseaux	180	180	29	29	30	30	39	36	64	67	18	18
Galipette	59	59	29	29	30	30						
Funambules	85	85					39	36	46	49		
L'Espace	36	36							18	18	18	18
Romanel	92	92	0	0	20	20	24	24	48	48	0	0
P'tits Bonshommes	20	20			20	20						
UAPE Explorateurs	36	36					24	24	12	12		
APEMS Aventuriers	36	36							36	36		
Juxtens-Mézery	98	98	4	4	10	10	30	30	54	54	0	0
Petit Navire	14	14	4	4	10	10						
Grand Navire	84	84					30	30	54	54		
BBS	99	87	0	0	0	0	33	24	66	63	0	0
Cap'Sul	48	36					21	12	27	24		
Satellite	36	36					12	12	24	24		
Météore	15	15							15	15		
Renens (convention)	10	10	6	7	4	3	0	0	0	0	0	0
Les Chattons	10	10	4	7	6	3						
Total	811	799	87	88	104	103	188	176	378	378	54	54

Accueil collectif

Nombre d'enfants accueillis par structure en novembre 2025

Le total s'élève à 1'189 enfants contre 1'181 l'année précédente, ce qui représente une augmentation de 8 enfants en 2025.

Accueil collectif	Nombre d'enfants accueillis - 11.2025					Total
	Préscolaire		Parascolaire			
	> 30 mois	> 4 ans	1P-2P	3P-6P	7-8P	
Prilly	143		243		51	437
<i>CVE Acacias</i>		31				31
<i>CVE Sorbiers</i>	38	36				74
<i>CVE Tilleul</i>	38					38
<i>UAPE Tilleul</i>			47	20		67
<i>APEMS Confrérie</i>				51		51
<i>APEMS Corminjoz</i>				47		47
<i>APEMS Jolimont</i>			29			29
<i>APEMS Mont-Goulin</i>			14	35		49
<i>APEMS Vieux Collège</i>					51	51
Cheseaux	112		164		34	310
<i>Galipette</i>	59	53				112
<i>Funambules</i>			62	84		146
<i>L'Espace</i>				18	34	52
Romanel	36		139		0	175
<i>P'tits Bonshommes</i>		36				36
<i>UAPE Explorateurs</i>			50	36		86
<i>APEMS Aventuriers</i>				53		53
Jouxens-Mézery	25		105		0	130
<i>Petit Navire</i>	5	20				25
<i>Grand Navire</i>			30	75		105
BBS	0		122		0	122
<i>Cap'Sul, Satellite, Météore</i>			39	83		122
Renens (convention)	15		0		0	15
<i>Les Chattons</i>	9	6				15
Total 2025	149	182	271	502	85	1189
Total 2024	156	191	265	495	74	1181
Total 2023	162	190	257	467	34	1110

Domicile des enfants et lieu d'accueil

Les structures collectives et familiales du réseau ont accueilli les enfants domiciliés dans les différentes communes membres du réseau, ainsi que des enfants domiciliés hors du réseau, que ce soit de manière temporaire ou selon les conventions existantes. A fin novembre 2025, nous avons pu établir la répartition suivante :

Nombre d'enfants accueillis en novembre 2025	Pré-scolaire	Parascolaire	Commune de domicile								Total
			Prilly	Cheseaux	Romanel	Jouxten	Bournens	Boussens	Sullens	Hors réseau	
CVE Les Acacias	31		28		1		1		1		31
CVE Les Sorbiers	74		63	4	4	2		1			74
CVE Le Tilleul	38		23	3	8	1	1	1	1		38
UAPE TILLEUL		67	67								67
APEMS CONFRERIE		51	50							1	51
APEMS CORMINJOZ		47	47								47
APEMS JOLIMONT		29	28			1					29
APEMS MONT-GOULIN		49	48				1				49
APEMS VIEUX COLLEGE		51	37		8	4				2	51
Garderie la Galipette	112			68	13		6	9	16		112
UAPE les Funambules		146	2	135	1		2	4	2		146
APEMS L'Espace		52	2	42				7	1		52
Garderie P'tits Bonshommes	36			5	29				2		36
UAPE Les Explorateurs		86			86						86
APEMS Les Aventuriers		53			53						53
Petit Navire	25		2	2	7	13	1				25
Grand Navire		105	23		3	79					105
APEMS Boussens		61		2			9	37	13		61
APEMS Sullens		61		1			12	5	43		61
Les Chattons (convention)	15		15								15
Accueil familial Prilly	77	105	163	4	11			3	1		182
Accueil familial Cheseaux	93	99		89	41		7	22	33		192
Totaux	501	1062	598	355	265	100	40	89	113	3	1563

Liste d'attente

Demandes d'accueil non satisfaites

La liste d'attente est mise à jour de manière continue et laisse apparaître une demande non satisfaite toujours plus importante. En décembre 2025, 245 enfants étaient en liste d'attente contre 178 à la même période en 2024, soit une augmentation de 67 enfants.

Comme mentionné, certains enfants encore inscrits sur la liste d'attente peuvent déjà être accueillis dans une structure si l'entier de la demande de garde n'a pas pu être offerte.

La répartition selon l'âge des enfants se fait comme suit :

Liste d'attente - Estimation des demandes - Etat au 9 décembre 2025											
Communes	Structures d'accueil collectif					AMF			Totaux 2025	Totaux 2024	Totaux 2023
	0 - 18 mois (bébés)	18 - 30 mois (trotteurs)	30 mois - école (moyens)	1P - 2P	3P - 6P	7P-8P	Pré-scolaires	Scolaires			
Bournens	1	1	1	1	0	0	0	0	4	4	6
Boussens	0	0	1	2	0	0	1	0	4	3	5
Cheseaux	11	6	7	3	10	0	4	0	41	40	32
Jouxens	1	4	1	1	0	0	1	0	8	5	2
Prilly	23	17	19	8	15	2	3	1	88	80	65
Romanel	5	8	9	33	26	0	9	2	92	37	37
Sullens	1	1	2	2	0	0	2	0	8	9	10
Totaux	42	37	40	50	51	2	20	3	245	178	157

Romanel parascolaires : plusieurs demandes traitées partiellement